

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 26 septembre 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bedreddine, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, Mme Pietri, Mme Paul, M. Martin S., Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Chaumillon
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Paul

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Duprey, M. Cranoly, M. Martin P-Y, M. Bluteau, M. Monany, Mme Choulet, M. Chabani



Délibération n° 19-02 du 26 septembre 2025

PLAN ÉDUCATIF DÉPARTEMENTAL – SOUTIEN AUX PROJETS PÉDAGOGIQUES DES COLLÈGES – APPEL À PROJETS PÉDAGOGIQUES – RÉSULTATS DE LA SESSION 2.2 DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025 ET ACTUALISATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-XI-49 du 18 novembre 2021 relative à l'approbation du projet éducatif départemental 2022-2027,

Vu le règlement de l'Appel à projets pédagogiques 2025 approuvé par sa délibération n°19-02 du 30 janvier 2025,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2025-VII-21 du 3 juillet 2025 approuvant l'actualisation du Projet éducatif départemental 2022-2027,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE aux établissements, conformément aux tableaux présentés par thématique en annexe, une subvention de fonctionnement pour les projets pédagogiques pour un montant global de 21 948 euros, au titre de l'année scolaire 2024-2025 ;

- APPROUVE la mise à jour du règlement intérieur conformément à l'actualisation du Projet éducatif départemental votée en séance le 3 juillet 2025, dont le projet est ci-annexé ;



- AUTORISE l'apposition du logo du Département sur tout document de communication relatif à ces projets.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.